

Par Daniel Mermoud.

Dans le monde des rentes garanties à vie, ça ne ronronne plus comme avant! Ici ou là, des Caisses de pensions voient le spectre de la sous-couverture s'agiter. Et même si, en cas de faillite, c'est le pot fédéral via le fonds de garantie qui trinque, une autre solution se dessine: ne garantir qu'une partie de la rente... Controverse ou clairvoyance?

S'il arrive que les Caisses ne dorment pas tranquilles, c'est que, malgré la longévité qui ne cesse d'augmenter, malgré la diminution des apports provenant des placements, le règlement interne, doublé d'un article de loi, continue de prévoir que les rentes de retraite resteront acquises: par le taux technique garanti pour la durée entière du versement de la rente, ainsi que par l'indexation synonyme d'inflation compensée. Et si l'on remettait en cause les acquis? En faisant par exemple participer les rentiers au redressement de la situation. Comment? En divisant leur rente en deux parties. L'une resterait garantie, l'autre suivrait les fluctuations de la situation financière de la Caisse. Au bout du compte et sur la durée, le retraité devrait même être gagnant. Reste que l'idée même de le faire participer aux assainissements nécessaires soulève les passions. Il se peut pourtant que la réalité d'un système qui s'essouffle l'impose et qu'avant d'en prendre conscience, toute autre mesure n'apparaisse comme d'éphémères pansements sur plaie programmée. Bref de l'ordre de la cosmétique...

Interview de l'auteur sous :
www.mobi.ch/avenir/fr